



Aubergenville, le 13/07/2022

ARR2022_114

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Objet : Zonage d'assainissement collectif et non collectif et zonage pluvial des communes des Alluets-le-Roi, Morainvilliers et Orgeval

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2224-8, L. 2224-10 et R. 2224-8 à 9,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-3 et suivants et R. 123-1 à 27,

VU la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2020-09-24_18 du 24 septembre 2020, portant approbation du projet et décision de soumettre cette proposition de zonages d'assainissement à l'enquête publique concernant la délimitation des zonages d'assainissement collectif et non collectif des communes des Alluets-le-Roi, Morainvilliers et Orgeval,

VU l'arrêté du Président n°ARR2022_010 du 26 janvier 2022 portant délégation de fonctions à Monsieur Gilles LECOLE, 10^{ème} Vice-Président délégué à l'eau et à l'assainissement,

VU l'ordonnance de Madame la Présidente du Tribunal administratif de Versailles du 24 mai 2022 désignant Monsieur Michel GENESCO pour exercer les fonctions de commissaire enquêteur,

VU les pièces du dossier soumis à enquête publique,

CONSIDERANT qu'une enquête publique doit être lancée pour délimiter les différentes zones d'assainissement : zone d'assainissement collectif, zone d'assainissement non collectif, zones où des mesures sont à prendre pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement, et zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et en tant que de besoin le traitement des eaux pluviales et de ruissellement,

CONSIDERANT que cette enquête se déroulera du jeudi 1^{er} septembre 2022 à 9h au samedi 1^{er} octobre 2022 à 12h inclus pour une durée de 31 jours,

CONSIDERANT qu'en application des dispositions de l'article L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du Conseil communautaire n°CC_2020-09-24_18 du 24 septembre 2020, il a été décidé de soumettre cette proposition de zonage d'assainissement à l'enquête publique,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Les zonages d'assainissement des communes des Alluets-le-Roi, Morainvilliers et Orgeval seront soumis à une enquête publique pour une durée de 31 jours du jeudi 1^{er} septembre 2022 à 9h au samedi 1^{er} octobre 2022 à 12h inclus.

ARTICLE 2 : Monsieur Michel GENESCO, consultant en environnement et gestion des risques industriels, désigné par ordonnance de Madame la Présidente du Tribunal administratif de Versailles du 24 mai 2022, assumera les fonctions de commissaire enquêteur.

ARTICLE 3 : Les pièces du dossier, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Communauté urbaine, siège de l'enquête, ainsi que dans les locaux des mairies des Alluets-le-Roi, Morainvilliers et Orgeval, pendant toute la durée de l'enquête prévue à l'article 1^{er}, afin que chaque personne intéressée puisse en prendre connaissance aux jours et horaires habituels d'ouverture des locaux.

Les pièces du dossier, ainsi, que l'avis d'enquête, seront également consultables pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la Communauté urbaine à l'adresse suivante : <https://gpseo.fr/communaute-urbaine/lorganisation-administrative/les-enquetes-publiques>.

Durant ce délai, toute personne pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet, les jours et heures d'ouverture des mairies ou les adresser par correspondance à l'attention de Monsieur Michel GENESCO, commissaire enquêteur, Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, immeuble Autoneum, rue des Chevries à Aubergenville (78410).

ARTICLE 4 : Le commissaire enquêteur recevra, en personne, les observations du public aux jours, heures et lieux suivants :

- A la mairie de Morainvilliers 78630 (place de l'église) :
Le lundi 5 septembre de 9h à 12h
Le jeudi 15 septembre de 9h à 12h
- A la mairie des Alluets-le-Roi 78580 (4 rue d'Orgeval) :
Le lundi 5 septembre 2022 de 14h à 17h
Le lundi 26 septembre 2022 de 14h à 17h
- A la mairie d'Orgeval 78630 (243 rue du Maréchal Foch) :
Le mercredi 28 septembre 2022 de 9h à 12h
Le vendredi 30 septembre 2022 de 13h30 à 16h30

et se tiendra à la disposition du public pour répondre aux demandes d'information formulées sur le projet.

Le public pourra déposer tout avis, remarque ou observation sur le projet soumis à enquête publique par courriel à l'adresse électronique suivante : enquetepublique.zonageassainissement@gpseo.fr

ARTICLE 5 : A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui, dans un délai de 30 jours suivant la date de clôture de l'enquête, transmettra au Président de la Communauté urbaine le dossier et les registres d'enquête, accompagné du rapport d'enquête et de ses conclusions motivées, en précisant si celles-ci sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Il transmettra simultanément une copie de son rapport et de ses conclusions au Président du Tribunal administratif de Versailles.



Une copie du rapport et des conclusions motivées seront déposées, dans un délai de 15 jours, par le Président de la Communauté urbaine dans les locaux des mairies des Alluets-le-Roi, Morainvilliers et Orgeval, ainsi qu'à la Préfecture des Yvelines pour y être tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à dater de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés pendant un an sur le site internet de la Communauté urbaine : <https://gpseo.fr/communaute-urbaine/lorganisation-administrative/les-enquetes-publiques>.

ARTICLE 6 : Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, le présent arrêté sera affiché en mairies des Alluets-le-Roi, Morainvilliers et Orgeval, ainsi qu'au siège de la Communauté urbaine. Il sera justifié de ces formalités par un certificat de publication des Maires.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de celle-ci, le présent arrêté sera également publié sur le site internet de la Communauté urbaine : <https://gpseo.fr/communaute-urbaine/lorganisation-administrative/les-enquetes-publiques>.

ARTICLE 7 : Le Président de la Communauté urbaine est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée au Préfet des Yvelines, au maire des Alluets-le-Roi, au maire de Morainvilliers, au maire d'Orgeval, à la Présidente du Tribunal administratif de Versailles et au commissaire enquêteur.

Acte publié ou notifié le : 13/07/2022
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 13/07/2022
Exécutoire le : 13/07/2022
<i>(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)</i>
<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification
<u>Voie de recours</u> : Tribunal Administratif de Versailles
<i>(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).</i>

Pour le Président et par délégation,



Gilles LECOLE,
Vice-président
délégué à l'eau et à l'assainissement



ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF ET ZONAGE PLUVIAL DES COMMUNES
DES ALLUETS-LE-ROI – MORAINVILLIERS - ORGEVAL

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Du jeudi 1^{er} septembre 2022 au samedi 1^{er} octobre 2022 inclus

Par arrêté ARR2022_114 du 13 juillet 2022, Monsieur le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (CU GPS&O) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'approbation du zonage d'assainissement collectif et non collectif et du zonage pluvial des communes des ALLUETS-LE-ROI, MORAINVILLIERS et ORGEVAL.

L'enquête publique se déroulera au siège de la CU GPS&O, immeuble Autoneum, rue des Chevries à AUBERGENVILLE (78410) et dans les mairies des trois communes concernées pendant 31 jours consécutifs, du jeudi 1^{er} septembre 2022 à 9h au samedi 1^{er} octobre 2022 à 12h inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le tribunal administratif de VERSAILLES a désigné Monsieur Michel GENESCO, consultant en environnement et gestion des risques industriels, en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur procédera à l'enquête publique et recevra le public lors des permanences comme suit :

- **Lundi 5 septembre 2022 de 9h à 12h** Mairie de Morainvilliers – place de l'église
- **Jeudi 15 septembre 2022 de 9h à 12h** Mairie de Morainvilliers – place de l'église
- **Lundi 5 septembre 2022 de 14h à 17h** Mairie des Alluets-le-Roi – 4 rue d'Orgeval
- **Lundi 26 septembre 2022 de 14h à 17h** Mairie des Alluets-le-Roi – 4 rue d'Orgeval
- **Mercredi 28 septembre 2022 de 9h à 12h** Mairie d'Orgeval – 243 rue du Maréchal Foch
- **Vendredi 30 septembre 2022 de 13h30 à 16h30** Mairie d'Orgeval – 243 rue du Maréchal Foch

Le public pourra consulter le dossier d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la CU GPS&O et des mairies, et déposer tout avis, remarque ou observation sur les registres d'enquête ou par courriel à l'adresse électronique suivante enquete@public.zonageassainissement@gpseo.fr ou les adresser par écrit au siège de la CU GPS&O, immeuble Autoneum, rue des Chevries à Aubergenville (78410) à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

Le représentant du maître d'ouvrage responsable du projet est Madame Stéphanie FAIVRE à la CU GPS&O.

L'adresse du site internet sur lequel le dossier d'enquête est consultable est : gpseo.fr

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le site de la CU GPS&O ainsi qu'au niveau de chacune des trois communes concernées pendant une durée d'un an.



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée Fabienne DEVEZE, Maire de Morainvilliers, certifie :

Que les affiches concernant l'enquête publique du Zonage d'Assainissement Collectif et non Collectif et zonage pluvial des Communes des Alluets-le-Roi, Morainvilliers et Orgeval,

Sont affichées ce jour mardi 16 Août 2022, dans les tableaux d'affichage de la Commune et aux portes de la Mairie .



Fait à Morainvilliers le 16 Août 2022

LE MAIRE,
Fabienne DEVEZE

Certificat d'affichage

Le Maire de la commune de la Commune d'Orgeval certifie que l'avis d'enquête publique « Zonage d'assainissement collectif et non-collectif et zone pluvial des communes des Alluets-le-Roi - Morainvilliers - Orgeval », a été affichée à compter du 16 août 2022.

Fait à Orgeval, le 16 août 2022,

Pour le Maire empêché,
L'adjoint au Maire délégué,

Jean-Luc Béquart





CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je, soussignée, Véronique HOULLIER, agissant en qualité de Maire de la commune des Alluets-le-Roi, certifie avoir procédé à l’affichage de :

AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE
ZONAGE D’ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF
ZONAGE PLUVIAL
COMMUNES DES ALLUETS-LE-ROI – MORAINVILLIERS - ORGEVAL

L’affichage a été apposé en mairie du 16 aout 2022 au 1^{er} octobre 2022.

Les Alluets Le Roi, le 06 octobre 2022

Le Maire,



Véronique HOULLIER

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2021 soit 0,226 € ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Département 78 - Le Courrier des Yvelines Mercredi 17 août 2022

Avis administratifs

7300462301 - AA
Commune d'ALLAINVILLE-AUX-BOIS
Modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

AVIS

Par délibération en date du 22 juin 2022, le Conseil municipal a approuvé la modification du P.L.U. sur son territoire. La dite délibération est affichée en mairie depuis le 27 juin 2022. Le dossier du P.L.U. est tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture ainsi qu'à tous des services de la Préfecture des Yvelines.

Vie de sociétés

7300601701 - VS
TRANSPORT DU GRAND PARIS
SASU au capital social de 10 euros
Siège social : 43, rue États-Généraux
78000 VERSAILLES
880 375 019 RCS de Versailles
PRÉSIDENT

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 6 août 2022, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de président M. Mohamed OULGHOUFI, demeurant 55, bd St-Antoine, 78000 Versailles en remplacement de Somya OULGHOUFI. Mention sera portée au RCS de Versailles.

7300688501 - VS
AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 12 août 2022, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes:
Dénomination sociale: ITAC CONSULTING
Sigle: ITAC
Objet social: toute activité de conseil aux entreprises, la participation à toutes sociétés, toute opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher à l'objet social.
Siège social: 6, chemin André-Derain, 78500 Sartrouville.

Capital initial: 1 000 euros.
Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Versailles.
Président: TEMFACK TONSOP HY, demeurant 6, chemin André-Derain, 78500 Sartrouville France.
Admission aux assemblées et droits de votes: tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clause d'agrément: les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société TEMFACK IVY

7300603501 - VS
TRANSPORT DU GRAND PARIS
SASU au capital de 10 euros
Siège social : 42, rue des États-Généraux
78000 VERSAILLES
880 375 019 RCS Versailles
OBJET SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 6 août 2022, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de transport de personnes par VTC et par MOTO TAXI.
Mention sera portée au RCS Versailles.

Département 78 - Toutes les Nouvelles Mercredi 17 août 2022

Avis administratifs

7299415601 - AA
Commune de CROISSY-SUR-SEINE
Prolongation de l'enquête publique portant sur le projet de déclaration de projet et emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme
1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° AP-URB-2022-126 en date du 21 juin 2022, le maire de Croissy-sur-Seine a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de déclaration de projet et emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.
Par arrêté n° AP-URB-2022-155 en date du 28 juillet 2022, le maire de Croissy-sur-Seine a ordonné la prolongation de l'enquête publique portant sur le projet de déclaration de projet et emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.

En exécution de l'arrêté n° AP-URB-2022-155 en date du 28 juillet 2022 et sur décision du commissaire enquêteur l'enquête publique portant sur le projet de déclaration de projet et emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme se déroulant du 19 juillet 2022 au 19 août 2022 inclus est prolongée jusqu'au vendredi 2 septembre 2022 inclus.
Les modalités de consultation du dossier d'enquête et de dépôt des observations restent celles définies dans l'arrêté n° AP-URB-2022-130.
L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique du projet de déclaration de projet et emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme est consultable :

- en version informatique sur le site internet de la collectivité à l'adresse suivante : <https://www.croissy.com> ;
- en version papier, au siège de la commune de Croissy-sur-Seine, à l'accueil du service urbanisme et développement durable de la mairie de Croissy-sur-Seine, 8, avenue de Verdun à Croissy-sur-Seine, le lundi de 13 h 30 à 17 h 00, le mardi de 8 h 30 à 12 h 00, le mercredi de 8 h 30 à 12 h 00, le jeudi de 13 h 30 à 17 h 00 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur les registres papiers d'enquête publique mis à sa disposition à l'accueil du service urbanisme et développement durable de la commune de Croissy-sur-Seine, le lundi de 13 h 30 à 17 h 00, le mardi de 8 h 30 à 12 h 00, le mercredi de 8 h 30 à 12 h 00, le jeudi de 13 h 30 à 17 h 00 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00.
- par voie postale en adressant un courrier à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête (cf. adresse ci-dessus), à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique ;
- sur le registre dématérialisé sécurisé accessible via le site internet de la commune de Croissy-sur-Seine (<https://www.croissy.com>) accessible en continu pendant la durée de l'enquête publique ;

Les observations transmises par courriel seront importées dans le registre dématérialisé et donc visibles par tous à l'adresse : <https://www.registredematerialise.fr/4101>

Le commissaire enquêteur assurera deux permanences supplémentaires en mairie de Croissy-sur-Seine, 8, avenue de Verdun, 78290 Croissy-sur-Seine aux jours et heures suivants :

- vendredi 26 août 2022 de 8 h 30 à 12 h 00,
- vendredi 2 septembre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30.

Une réunion d'information et d'échange avec le public est organisée le lundi 29 août 2022 à 20 h 00 à la mairie de Croissy-sur-Seine, salle du conseil, 8, avenue de Verdun, CS 40021, 78290 Croissy-sur-Seine.
Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la commune de Croissy-sur-Seine ainsi que sur son site internet (<https://www.croissy.com>) durant un an.

A l'expiration du délai de l'enquête publique prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le maire qui transmettra dans les 24 heures au commissaire enquêteur ce registre assorti, le cas échéant, des documents annexés par le public.
Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire de la commune de Croissy-sur-Seine le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme sera ensuite soumis à l'approbation du conseil municipal de Croissy-sur-Seine, autorité compétente pour l'approuver.
Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie et à la préfecture des Yvelines aux jours et heures habituels d'ouverture pour y être tenues sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

En outre la communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être obtenue dans les conditions prévues par le titre 1 de la loi du 17 juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs.

Le maire, Jean-Roger DAVIN.

Département 78 - Toutes les Nouvelles Mercredi 17 août 2022

Avis administratifs

7296293801 - AA
Communauté Urbaine GRAND PARIS SEINE ET OISE
Avis de mise à enquête publique du zonage d'assainissement collectif et non collectif et du zonage pluvial des communes des Alluets-le-Roi, Morainvilliers et Orgeval

ENQUÊTE PUBLIQUE 1ER AVIS

Le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise informe les administrés des communes des Alluets-le-Roi, Morainvilliers et Orgeval, qu'en exécution de l'arrêté ARR2022_114 du 13 juillet 2022 du Président de la CU GP&EO, le zonage de l'assainissement sera soumis à l'enquête publique durant 31 jours, du jeudi 1er septembre 2022 à 9 h 00 au samedi 1er octobre 2022 à 12 h 00 inclus.

M. Michel GENESCO, consultant en environnement et gestion des risques industriels, assurera les fonctions de commissaire enquêteur.
Pendant le délai susvisé :

Un dossier sera déposé au siège de la CU GP&EO et dans chacune des mairies, aux jours et heures habituels d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit à M. le commissaire enquêteur au siège de la CU GP&EO, immeuble Autoneum, rue des Chevières à Aubergenville (78410), lequel les annexera au registre d'enquête.

Les pièces du dossier, ainsi que l'avis d'avis, seront également consultables pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la CU GP&EO à l'adresse suivante : <https://gpeo.fr/communaute-urbaine/organisation-administrative/les-enquetes-publiques>.

Le public pourra déposer tout avis, remarque ou observation sur le projet soumis à enquête publique par courriel à l'adresse électronique suivante :

Enquêtepublique.zonageassainissement@gpseo.fr
Le commissaire enquêteur recevra aux jours et heures suivants :

- À la mairie de Morainvilliers 78630 place de l'Église) :
- Le lundi 5 septembre de 9 h 00 à 12 h 00
- Le jeudi 15 septembre de 9 h 00 à 12 h 00

- À la mairie des Alluets-le-Roi 78580 (4, rue d'Orgeval) :
- Le lundi 5 septembre 2022 de 14 h 00 à 17 h 00
- Le lundi 28 septembre 2022 de 14 h 00 à 17 h 00

- À la mairie d'Orgeval 78630 (243, rue du Mal Foch) : le mercredi 28 septembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00

Le vendredi 30 septembre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30
afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis au Président de la CU GP&EO dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public au siège de la CU GP&EO et des mairies concernées et sur le site de la collectivité pendant une durée d'un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Vie de sociétés

7299529801 - VS
CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 juillet 2022 à Pontoise, enregistré le 25 juillet 2022 au SIE - Versailles - dossier 2022 00020492 / référence 7804P61 2022 A 03328 :

SUN AND CUT SARL, sise 148, rue Paul-Doumer, 78510 Triel-sur-Seine, immatriculée au greffe de Versailles sous le numéro 790329849.

A cédé à : SPAVANA SAS au capital de 1 000 euros, sise 148, rue Paul-Doumer, 78510 Triel-sur-Seine, immatriculée au greffe de Versailles sous le numéro 914601257.

Moyennant le prix de 57 000 euros son fonds de commerce de coiffure bronzage blanchiment dentaire grossiste en produits de coiffure exploités 148, rue Paul-Doumer, 78510 Triel-sur-Seine.

Entrée en possession au 22 juillet 2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au fonds vendu et pour la correspondance auprès de Maître Mickaël CHOURAQUI, 59, rue de l'Hôtel de Ville 95300 Pontoise.

7299102901 - VS
RECTIFICATIF

Rectificatif à l'insertion paru dans le Courrier des Yvelines du 8 juillet 2022, concernant la société TFL 15, rue du Général-Leclerc, 78000 Versailles. La société TFL ne dispose pas de sigle.

7299482701 - VS
SCI BAVARIA
Société Civile Immobilière au capital de 1 000 euros
2, place Alexandre 1er à VERSAILLES (78000)
523 643 583 RCS de Versailles

AVIS DE DISSOLUTION

Suivant PV du 17 juillet 2022, l'AGE a décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable immédiate et nomme en qualité de liquidateur Xavier HULLIARD, demeurant à Paris (75116), 16 Villa Said. Le siège de la liquidation est au siège de la société. Mention en sera faite au RCS de Versailles.

7299434601 - VS
IZEUM

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 22, rue des Boers 78000 HOUILLLES
RCS Versailles 892 117 102

DÉMISSION

Le 31 mai 2021, la société ACCESSIA CONSULTING, SAS au capital de 5 000 euros dont le siège social est 388, avenue Napoléon Bonaparte à Rueil-Malmaison (92), immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 837 657 956, a démissionné de son poste de directeur général et n'a pas été remplacé.

Annonces légales et judiciaires



Faites-nous parvenir vos annonces légales et judiciaires

Vie de société, fonds de commerce, enquête publique, marché public, avis d'attribution, publication judiciaire, vente judiciaire et autre annonce

www.medialex.fr

Mail : annonces.legales@medialex.fr

Tél. : 02 99 26 42 00 - Fax : 0 820 309 009

Adresse postale : 10, rue du Breil - CS 56324
35063 Rennes cedex

UNE ADRESSE E.MAIL

POUR NOUS ADRESSER VOS ANNONCES LEGALES PLUS RAPIDEMENT
annonces.legales@medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2021 soit 0,226 € ht le caractère

Les annonces sont informées que, conformément au décret du 20 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Département 78 - Le Courrier des Yvelines
Mercredi 7 septembre 2022

Avis administratifs

7296296201 - AA

Communauté Urbaine GRAND PARIS SEINE ET OISE

Avis de mise à enquête publique du zonage d'assainissement collectif et non collectif et du zonage pluvial des communes des Alluets-le-Roi, Morainvilliers et Orgeval

ENQUÊTE PUBLIQUE 2E AVIS

Le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise informe les administrés des communes des Alluets-le-Roi, Morainvilliers et Orgeval, qu'en exécution de l'arrêté ARR2022_114 du 13 juillet 2022 du Président de la CU GPS&O, le zonage de l'assainissement sera soumis à l'enquête publique durant 31 jours, du jeudi 1er septembre 2022 à 9 h 00 au samedi 10 octobre 2022 à 12 h 00 inclus.

M. Michel GENESCO, consultant en environnement et gestion des risques industriels, assurera les fonctions de commissaire enquêteur.

Pendant le délai susvisé :
Un dossier sera déposé au siège de la CU GPS&O et dans chacune des mairies, aux jours et heures habituels d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit à M. le commissaire enquêteur au siège de la CU GPS&O, immeuble Autonomie, rue des Chevrières à Aubergenville (78410), lequel les annexera au registre d'enquête.

Les pièces du dossier, ainsi que l'avis d'enquête, seront également consultables pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la CU GPS&O à l'adresse suivante :

<https://gpeo.fr/communaute-urbaine/organisation-administrative/tes-enquetes-publiques>.
Le public pourra déposer tout avis, remarque ou observation sur le projet soumis à enquête publique par courriel à l'adresse électronique suivante : Enquetepublique.zonageassainissement@gpeo.fr.
Le commissaire enquêteur recevra aux jours et heures suivants :
- À la mairie de Morainvilliers 78630 (place de l'Eglise) :
Le lundi 5 septembre de 9 h 00 à 12 h 00.
Le jeudi 15 septembre de 9 h 00 à 12 h 00.
- À la mairie des Alluets-le-Roi 78580 (4, rue d'Orgeval) :
Le lundi 5 septembre 2022 de 14 h 00 à 17 h 00.
Le mardi 20 septembre 2022 de 14 h 00 à 17 h 00.
- À la mairie d'Orgeval 78630 (243, rue du Mal Foch) : le mercredi 20 septembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00.
Le vendredi 30 septembre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30
afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis au Président de la CU GPS&O dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête et tenu à la disposition du public au siège de la CU GPS&O et des mairies concernées et sur le site de la collectivité pendant une durée d'un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

7301804301 - AA

République Française
Liberté - égalité - Fraternité
Préfecture des YVELINES

Direction de la réglementation et des collectivités Territoriales
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

Projet de création du Parc d'Achères Ouest

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 22-072 du 22 août 2022, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 15 jours est prescrite du jeudi 22 septembre 2022 à 8 h 30 au jeudi 6 octobre 2022 à 17 h 45 inclus sur la commune d'Achères.

Le commissaire enquêteur est M. Jean-Luc BIENVAULT, chargé de mission au centre informatique national du ministère de l'Intérieur, (E.R).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :
- sur internet à l'adresse suivante : www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau
- sur support papier dans la mairie précitée et à la préfecture des Yvelines, bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles 78000). Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillet non mobiles, coté et parafé par le commissaire enquêteur, déposé à la mairie d'Achères.

- sur un poste informatique, situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 15 h 45.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <http://parc-acheres-ouest.enquetepublique.net>

Les observations et propositions peuvent également être transmises à l'adresse électronique suivante : parc-acheres-ouest@enquetepublique.net
Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'incidence relative au projet.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie d'Achères, Hôtel de Ville, 8, rue Deschamps-Guérin, BP 100, 78260 Achères, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes qui le souhaitent, à la mairie d'Achères lors des permanences suivantes :
- samedi 24 septembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,
- jeudi 6 octobre 2022 de 14 h 30 à 17 h 30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la mairie d'Achères, à la préfecture, et sur internet à l'adresse suivante www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées à : Ville d'Achères, Hôtel de Ville, 8, rue Deschamps-Guérin, BP 100, 78260 Achères, à l'attention de Mme Anna-Laura BERTHON, tél. : 01 39 79 84 95, courriel : alberthon@mairie-acheres.fr.

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale au titre du code de l'environnement, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral.

Adjudications Immobilières

7301171301 - VJ

SCP BILLON - BUSSY-RENAUD & Associés
Avocats au barreau de VERSAILLES, 41, avenue de Paris - 78000 VERSAILLES. Tél. 01 39 50 02 60

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR SURENCHÈRE

A la barre du Tribunal Judiciaire de VERSAILLES (Yvelines), 5, place André-Mignot.

LE MERCREDI 19 OCTOBRE 2022 à 9 H 30

Commune de SARTROUVILLE (Yvelines)
65, avenue de la République

UN APPARTEMENT DE DEUX PIÈCES
d'une surface habitable de 40,78 m².

OCCUPÉ

Mise à prix : 49 500 euros
(quarante-neuf mille cinq cents euros)

On ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de Versailles.

Une consignation préalable de 10 % de la mise à prix, soit 4 950 euros, est obligatoire en un chèque de Banque libellé à l'ordre de « Bâtonnier Séquestre », outre une somme pour faire face aux frais et émoluments, dont le montant sera précisé par l'avocat chargé de porter les enchères.

Lieux où peuvent être consultés les conditions de mise en vente de l'immeuble : SCP COURTAIGNE AVOCATS, Avocat, 4, place Hoche 78000 Versailles. Tél. : 01 39 50 02 28, rédacteur du cahier des conditions de vente et dépositaire d'une copie.
Au Greffe du Juge de l'Exécution chargé des Saies Immobilières du Tribunal Judiciaire de Versailles, 5, place André-Mignot, Porte 1A049.

Vie de sociétés

7301514101 - VS



CLÔTURE

SCM LE CABINET DE SOINS PARAMÉDICAL SCM en liquidation au capital de 165 euros. Siège social : centre commercial Louis-Biérot, 78280 GUYANCOURT. Siège liquidation : 19, avenue Montaigne, 78500 VOISINS-LE-BRETONNEUX, 322 505 987 RCS Versailles. Par décision en date du 1 août 2022, les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Elisabeth SALETTES de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier qu'il est sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Versailles, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur.

7301703101 - VS

EARL LES ÉCURIES DU HAUT DE L'HAUTIL

Exploitation agricole à responsabilité limitée
Au capital de 7 500 euros
Siège social : rue du Fay 78570 ANDRÉSY
RCS de Versailles 483 707 477

GÉRANCE

Aux termes d'une décision de l'associé unique prise par acte sous seing privé du 5 juillet 2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérant, en remplacement de M. Sébastien Viliery démissionnaire :
- M. Sébastien DRENO, demeurant 4, rue de Pontoise, 78780 Maurecourt.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de Versailles (greffe).

7301849701 - VS

COMMISSAIRES AUX COMPTES

JMB HONDING, Société par actions simplifiée à associé unique. Capital : 10 000 euros. Siège social : 368, rue du Maréchal-Leclerc, 78670 VILLENNES-SUR-SEINE. RCS Versailles 817 473 507. Aux termes d'une décision de l'associé unique du 30 juin 2022, les mandats des commissaires aux comptes étant arrivés à expiration et les seuls rendant obligatoire leur nomination n'étant pas dépassés, l'associé unique a décidé de ne pas les renouveler et de ne pas en nommer de nouveaux. Mention sera faite au RCS de Versailles.

7301473701 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Saint-Germain-en-Laye du 5 août 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : société par actions simplifiée. Dénomination : NLDPAO. Siège social : Saint-Germain-en-Laye, 3, rue des Louviers. Objet : exploitation d'une galerie d'art, ventes d'objets de décoration et d'objets divers. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Capital : 1 000 euros. Président : Mme Angélique COULON demeurant à Galluis (Yvelines) 10, rue de la Mairie. Immatriculation : au Registre du commerce et des sociétés de Versailles.

Pour avis
Le Représentant légal

7301996401 - VS

SCM PERCO

SCM société en liquidation
Capital social : 240 euros
Siège social : 24, avenue du Centre 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
490 083 359 RCS de Versailles

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 27 juillet 2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné qu'il est liquidateur M. Vincent COCHO demeurant 10, sente des Ribes, 78570 Andrézy et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du tribunal de commerce de Versailles.

7301663701 - VS

SCI INVESTISSEMENT DES VIGNES

SCI
Au capital de 1 000 euros
33, chemin Des Vignes
78570 ANDRÉSY
RCS Versailles D 523 830 073

AVIS

Aux termes de l'AG du 08 juillet 2022, les associés ont décidé :
- de nommer gérante Mme Florence CHEREL, née le 14 avril 1972 à Sartrouville -78500, demeurant 29, rue des vignes, 78570 Andrézy, de nationalité française, à compter du 08 juillet 2022, en remplacement de M. Frédéric POUPART démissionnaire ;
- de modifier en conséquence l'article 16.2 des statuts ;
- de modifier l'article 7 des statuts relatifs au capital social suite à une cession de parts intervenue entre associés.
L'inscription modificative sera effectuée au RCS de Versailles.

Pour avis.

Vie de sociétés

7301796601 - VS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 mars 2022, de la société :
SCI DUYSSENS 2002, société civile immobilière au capital de 87 800,00 euros, siège social 15 bis, rue de la Gare, 78640 Villiers-Saint-Frédéric, RCS de Versailles 478 234 701.
Forme sociale : société civile immobilière.

Ancien siège social : Villiers-Saint-Frédéric (78640), 15 bis, rue de la Gare. Nouveau siège social : Bellegarde (30127) au 280, rue Paul-Cézanne. Capital social : 87 800,00 euros.
A décidé de transférer son siège social de Villiers-Saint-Frédéric (78640) à Bellegarde (30127) au 280, rue Paul-Cézanne à compter du 24 mars 2022. Les statuts seront modifiés en conséquence et la société qui était immatriculée au RCS de Versailles sous le n°478 234 701 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Nîmes.

Pour avis.

7301859901 - VS

DELGIMI

SCI
Capital social : 100 euros
Siège social : 2, rue Kibber 78800 HOUILLÈS
881 643 928 RCS de Versailles

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'AGE en date du 26 août 2022, les associés ont décidé, à compter du 26 août 2022, de transférer le siège social à 26, rue Gabriel Péri, 78800 Houillès.
L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera portée au RCS de Versailles.

7301948101 - VS

Dénomination

Boderan
Forme : SCI
Capital social : 1000 euros
Siège social :
6 rue Gilles Durant de la Bergerie 78450 Vermeuillet
451 179 378 RCS de Versailles

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 août 2022, les associés ont décidé, à compter du 2 septembre 2022, de transférer le siège social à 1, impasse des Bréoles, 14910 Biomville-sur-Mer.
Radiation du RCS de Versailles et immatriculation au RCS de Lisieux.

7301854301 - VS

GENZEB

Société par actions simplifiée au capital de 4 150 euros
Ancien siège social :
18, allée Blaise Pascal 78460 CHEVREUSE
Aux termes de l'AGE du 17 juillet 2022, les associés ont décidé de transférer vers :
1, rue de la Noë 44321 NANTES cedex 3
837 498 757 RCS Versailles
(en cours de transfert au RCS Nantes)

MODIFICATIONS

Aux termes des décisions unanimes des associés du 26 juillet 2022, il a été décidé de transférer le siège social à compter du même jour et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence. La mention suivante a été modifiée :
Siège social
Ancienne : 18, allée Blaise Pascal, 78460 Chevreuse.
Nouvelle : 1, rue de la Noë, 44321 Nantes cedex 3.
La société immatriculée au RCS de Versailles fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Nantes.
Aux termes de ces mêmes décisions, il a été décidé :
- de modifier les articles 6 "Apports" et 7 "Capital" des statuts,
- de prendre acte de la démission de Jean Baptiste BEUZELIN de ses fonctions de Directeur général et de ne pas nommer de remplaçant.
Les mentions relatives au Directeur général sont supprimées.

Pour avis.

7302045301 - VS

PRÉSIDENT

Dénomination : FLEXLINK SYSTEMS SAS.
Forme : SAS.
Capital social : 590 000 euros.
Siège social : Parc Euclide Elancourt, Bâtiment C, 6-10, rue Blaise Pascal, 78990 Elancourt.
410902797 RCS de Versailles.
Aux termes d'une décision en date du 25 juillet 2022, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de Président, à compter du 25 juillet 2022, M. Tom ADOLFSSON, demeurant Tälhvägen 11, 26940 Båstad (Suède) en remplacement de M. Alexander SCHMITZ.
Mention sera portée au RCS de Versailles.

7302030001 - VS

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dénomination : E.G. PRO ENTREPRISE
Forme : SAS.
Capital social : 2 000 euros.
Siège social : 30, rue de la Duchesse d'Uzès, 78120 Rambouillet.
880971635 RCS de Versailles.
Aux termes d'une décision en date du 1er septembre 2022, à compter du 1er septembre 2022, le président a pris acte de la modification de la direction :
- Directeur général : M. Jesus ORTIZ REA, demeurant 45, rue Lépine, 93500 Pantin (nomination).
Mention sera portée au RCS de Versailles.

Autres légales

7302035201 - DL

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Article 1007 du Code civil
Article 1371-1
Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547
du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 26 septembre 2012, Mme Augustine Lés Gabrielle TRICHET, retraitée, demeurant à Poissy (78300), EHPAD Eleusis, 11, rue Saint-Barthélemy. Née à Breignolles-sur-Mer (85470), le 9 février 1924. Veuve de M. Louis Pierre Ernest Jean BISSOFFI, non remariée.
Non liés par un pacte civil de solidarité.
Décédée à Poissy (78300), le 24 juin 2022.

A consenti un legs universel.
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphanie CRESPO-HENNE-QUIN, notaire à Poissy, 11, boulevard Devaux, le 29 août 2022, auquel il résulte que le légataire rempli les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphanie CRESPO-HENNEQUIN, notaire à Poissy, 11, boulevard Devaux, référence CRPCEN : 78023, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal de grande instance de Versailles de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Tenez vous informés de l'actualité grâce à l'information de proximité



Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2022 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements: 60 - 75 - 77 - 78 - 81 - 82 - 83 - 84 - 85. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication du 30 novembre 2021 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales (SA) 2876 HT - (SAS) 1836 HT - (SASU) 138 HT - (SNC) 214 HT - (SARL) 1440 HT - (GURL) 1212 HT. Nomination des liquidateurs des sociétés civiles ou commerciales 214 HT - CLÔTURE de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales 108 HT. Tarification au caractère (selon indice) lors constitutions et nominations des liquidateurs et clôture : 60 (0,183 € HT) - 75 (0,223 € HT) - 91 (0,223 € HT) - 91 (0,223 € HT) - 91 (0,223 € HT).

Vente aux Enchères



ferrari publicité
VENTES JUDICIAIRES IMMOBILIÈRES
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Ferrari & Cie Agence de publicité légale, Judiciaire, Institutionnelle et Formalités des sociétés
7, Rue Sainte-Anne - 75001 Paris

78 Vente aux Enchères Publiques par devant le T.J. de VERSAILLES (78) - 5 place André Mignot le MERCREDI 19 OCTOBRE 2022 à 9 h 30 - EN UN SEUL LOT
à SAINT GERMAIN EN LAYE (78100) 15 et 17 de la rue Saint Vincent
UN APPARTEMENT au 1^{er} étage (LOUE), de 1 pièces principales (26,34 m²)
Mise à Prix : 25.000,00 €
Consignation pour enchérir : chèque de banque à l'ordre du BÂTONNIER SÉQUESTRE de 3.000 € outre une somme pour les frais et émoluments dont le montant sera indiqué par l'Avocat chargé de porter les enchères. On ne peut enchérir que par le ministère d'un Avocat du Barreau de VERSAILLES
Pour tous renseignements, s'adresser : Au Cabinet de M^{me} Eliza GUEILHERS, membre de la SELARLU ELISA GUEILHERS AVOCAT, rédacteur du cahier des conditions de vente et dépositaire d'une copie, 2 rue des États Généraux à VERSAILLES - 78000 - Tél. 01.88.60.37.37.
Le cahier des conditions de vente est déposé au Greffe du JEX du Tribunal Judiciaire de VERSAILLES et au Cabinet de l'Avocat, où il peut être consulté : www.ferrari.fr
VISITES SUR PLACE LE 3 OCTOBRE 2022 DE 14H À 15H
ET LE 10 OCTOBRE 2022 DE 17H À 18H

78 Vente aux Enchères Publiques par devant le T.J. de VERSAILLES (78) - 5 place André Mignot le MERCREDI 19 OCTOBRE 2022 à 9 h 30 - EN UN SEUL LOT
UN APPARTEMENT de 77,94 m² (LIBRE) à TRAPPES (78190) 6 avenue Clément Ader
Au 2^{ème} étage, de 4 pièces principales avec CELLIER - BALCON - DEUX PARKINGS en sous-sol.
Mise à Prix : 96.000,00 €
Consignation pour enchérir : chèque de banque à l'ordre du BÂTONNIER SÉQUESTRE de 9.500 € outre une somme pour les frais et émoluments dont le montant sera indiqué par l'Avocat chargé de porter les enchères. On ne peut enchérir que par le ministère d'un Avocat du Barreau de VERSAILLES
Pour tous renseignements, s'adresser : Au Cabinet de M^{me} Eliza GUEILHERS, membre de la SELARLU ELISA GUEILHERS AVOCAT, rédacteur du cahier des conditions de vente et dépositaire d'une copie, 2 rue des États Généraux à VERSAILLES - 78000 - Tél. 01.88.60.37.37.
Le cahier des conditions de vente est déposé au Greffe du JEX du Tribunal Judiciaire de VERSAILLES et au Cabinet de l'Avocat, où il peut être consulté : www.ferrari.fr
VISITES SUR PLACE LE 14 OCTOBRE 2022 DE 9H À 11H ET DE 12H À 14H

Pour la publication de vos annonces légales et judiciaires
agence@ferrari.fr Tél. 01 42 96 05 50

LES MARCHÉS PUBLICS
Consultez aussi nos annonces sur <http://avisdemarches.leparisien.fr>

Marchés + de 90 000 Euros

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DU BREUIL

Travaux d'assainissement Programme 2022/2023
PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE
Marché de travaux d'assainissement (78)
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
Marché à procédure adaptée
Maître d'ouvrage : SIAB
Chemin de la fontaine de l'abîme - 78490 BOISSY-SANS-AVOIR
Téléphone 01 34 57 04 20 / 08 48 39 38 82
Mail : slab@orange.fr
Personne responsable du marché : M. le président du SIAB
Objet du marché : Travaux d'assainissement Programme 2022 /2023
Chantier et/ou remplacement de réseaux dans les communes d'Autouillet et Garancières ainsi que dans une zone agricole entre Autouillet et la station d'épuration à Boissy sans Avoir
L'opération est lancée sous la charte qualité des réseaux d'assainissement
Type de marché : travaux
Procédure de passation du marché : procédure adaptée avec possibilité de négociation
Date de commencement des prestations : mi-novembre 2022
Modalités essentielles de financement et de paiement : mandat administratif
Délai global de paiement de 90 jours
Critères de sélection des offres : voir RC
Retrait des dossiers de consultation : <https://demat.centreledesmarches.com/7068248>
Conditions de remise des offres : Offre accompagnée du certificat de visite obligatoire à déposer sur le site : <https://demat.centreledesmarches.com/7068248>
Date limite de réception des offres : mardi 4 octobre 2022 à 12h00
Date d'envoi du présent avis : 05/09/2022

Constitution de société

Par acte SSP du 01/09/2022 il a été constituée une SASU dénommée CAELU PLANNER
Nom commercial : CAELU PLANNER Siège social : 8 boulevard roger salengro a402 78711

MANTES LA VILLE Capital: 1.000 € Objet: Agence d'événementielle, organisation et coordination d'événements privés, mise en place de l'événement et désinstallation. Président: Mme DURAND Carine 6 résidence roger salengro a402 78711 MANTES LA VILLE Transmission des actions: Actions librement cessibles entre associés uniquement. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de VERSAILLES

Divers société

BEN HALIMA BASSEM SASU

SASU au capital de 1000 € Siège social : 3 RUE PAULHAN 78140 VÉLIZY-VILLACOUBLAY RCS VERSAILLES 800934854
Par décision de l'associé Unique du 01/09/2022 il a été décidé d'approuver les comptes définitifs de la liquidation de donner quitus au liquidateur, M BEN HALIMA BASSEM demeurant à 3 RUE PAULHAN 78140 VÉLIZY-VILLACOUBLAY pour sa gestion et décharge de son mandat, de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 01/09/2022. Radiation au RCS de VERSAILLES.

DERBAL

SARL au capital de 5000 € Siège social : 05 RUE DE LA MARE DE TROUX 78280 GUYANCOURT RCS VERSAILLES 83131855
Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 30/05/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/05/2022, il a été nommé liquidateur(s) Mme DERBAL MONIEIRA demeurant au 07 RUE FRANÇOIS HANSART 78280 GUYANCOURT et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS de VERSAILLES.

BEN HALIMA BASSEM SASU

SASU au capital de 1000 € Siège social : 3 RUE PAULHAN 78140 VÉLIZY-VILLACOUBLAY RCS VERSAILLES 800934854
Par décision de l'associé Unique du 01/09/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/09/2022, il a été nommé liquidateur(s) M BEN HALIMA BASSEM demeurant au 3 RUE PAULHAN 78140 VÉLIZY-VILLACOUBLAY et fixé le siège

Enquête publique

de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de VERSAILLES.

COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE

AVIS DE MISE À ENQUÊTE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF ET DU ZONAGE PLUVIAL DES COMMUNES DES ALLUETS-LE-ROI, MORAINVILLIERS ET ORGEVAL

Le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise informe les administrés des communes des Alluets-le-Roi, Morainvilliers et Orgeval, qu'en exécution de l'arrêté APPR2022_114 du 13 juillet 2022 du Président de la CU GPS&O, le zonage de l'assainissement sera soumis à l'enquête publique durant 31 jours, du jeudi 1er septembre 2022 à 9h au samedi 1er octobre 2022 à 12h inclus.
Monsieur Michel GENESCO, consultant en environnement et gestion des risques industriels, assurera les fonctions de commissaire enquêteur.
Pendant le délai susvisé :
Un dossier sera déposé au siège de la CU GPS&O et dans chacune des mairies, aux jours et heures habituels d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations.

sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur au siège de la CU GPS&O, Immeuble Autouillet, rue des Chevrières à Aubergenville (78410), lequel les annexera au registre d'enquête.

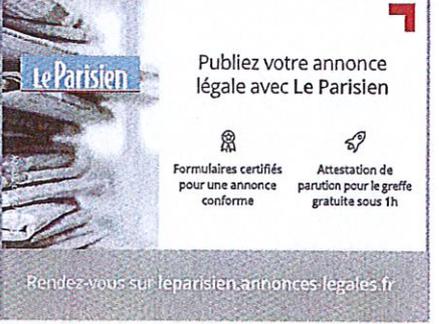
Les pièces du dossier, ainsi, que l'avis d'enquête, seront également consultables pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la CU GPS&O à l'adresse suivante

<https://gps&o.fr/communaute-urbaine/organismes-administratifs/les-enquetes-publiques>

Le public pourra déposer tout avis, remarque ou observation sur le projet soumis à enquête publique par courriel à l'adresse électronique suivante : EnquetePublique.zonageassainissement@gps&o.fr

Le commissaire enquêteur recevra aux jours et heures suivants :
- A la mairie de Morainvilliers 78630 (place de l'église) :
Le lundi 5 septembre de 9h à 12h
Le jeudi 15 septembre de 9h à 12h
- A la mairie des Alluets-le-Roi 78580 (4 rue d'Orgeval) :
Le lundi 5 septembre 2022 de 14h à 17h
Le lundi 20 septembre 2022 de 14h à 17h
- A la mairie d'Orgeval 78630 (243 rue du Mal Foch) : Le mercredi 28 septembre 2022 de 9h à 12h
Le vendredi 30 septembre 2022 de 13h30 à 16h30
afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis au Président de la CU GPS&O dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public au siège de la CU GPS&O et des mairies concernées et sur le site de la collectivité pendant une durée d'un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.



Publiez votre annonce légale avec Le Parisien

Formulaires certifiés pour une annonce conforme

Attestation de parution pour le greffe gratuite sous 1h

Rendez-vous sur leparisien.annonces-legales.fr



ferrari publicité
VENTES JUDICIAIRES IMMOBILIÈRES
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Ferrari & Cie 7, Rue Sainte-Anne - 75001 Paris
Agence de Publicité Légale, Judiciaire, Institutionnelle et Formalités des sociétés

Contact : e.mail : agence@ferrari.fr Tél. : 01 42 96 05 50 Toutes nos annonces sur : www.ferrari.fr

Pour la publication de vos annonces légales et judiciaires Contactez-nous : agence@ferrari.fr Tél. 01 42 96 05 50



Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2022 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 80 - 75-77-78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication du 18 novembre 2021 est la suivante pour les départements d'habitation : Tarifcation au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SC) 3878 HT - (SAS) 1865 HT - (SASU) 1398 C HT - (SNC) 214 C HT - (SARL) 1446 HT - (EURL) 1218 HT. Nomination des liquidateurs des sociétés civiles et commerciales 214 C HT - CLÔTURE de la liquidation des sociétés civiles et commerciales : 108 C HT. Tarifcation au caractère (espace inclus) Hors consultations et nominations des liquidateurs et cédants : 80 (0,182 € HT) - 75-92-93-94 (0,229 € HT) - 91-77-78-95 (0,229 € HT).

Divers société

SCI UFO

SCI au capital de 1524,49 €. Siège social : 45, avenue du Maréchal Foch 78130 LES MUREAUX ROS VERSAILLES 430343871

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 01/08/2022, il a été décidé de nommer M USDI MUKALL demeurant 3, rue du Moulin Saint-Blaise 78200 MÈNERVILLE en qualité de Gérant en remplacement de Mme DORU Aysseul, à compter du 01/08/2022.

Modification au RCS de VERSAILLES.

Enquête publique

COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE

AVIS DE MISE À ENQUÊTE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF ET DU ZONAGE PLUVIAL DES COMMUNES DES ALLUETS-LE-ROI, MORAINVILLIERS ET ORGEVAL

Le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise informe les administrés des communes des Alluets-le-Roi, Morainvilliers et Orgeval, qu'en exécution de l'arrêté ARR2022_114 du 13 juillet 2022 du Président de la CU GPSGO, le zonage de l'assainissement sera soumis à l'enquête publique durant 31 jours, du jeudi 1er septembre 2022 à 9h au samedi 1er octobre 2022 à 12h inclus.

Monsieur Michel GENESCO, consultant en environnement et gestion des risques industriels, assurera les fonctions de commissaire enquêteur.

Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

Un dossier sera déposé au siège de la CU GPSGO et dans chacune des mairies, aux jours et heures habituels d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur au siège de la CU GPSGO, Immeuble Autentium, rue des Onivries à Aubergenville (78410), lequel les annexera au registre d'enquête.

Les pilcés du dossier, ainsi que l'avis d'enquête, seront également consultables pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la CU GPSGO à l'adresse suivante : <https://gpsgo.fr/communaute-urbaine/organisation-administrative/les-enquetes-publiques>.

Le public pourra déposer tout avis, remarque ou observation sur le projet soumis à enquête publique par courriel à l'adresse électronique suivante : EnquetePublique.zonageassainissement@gpsgo.fr

Le commissaire enquêteur recevra aux jours et heures suivants :

- À la mairie de Morainvilliers 78630 (place de l'église) :
- Le lundi 5 septembre de 9h à 12h
- Le jeudi 15 septembre de 9h à 12h
- À la mairie des Alluets-le-Roi 78580 (4 rue d'Orgeval) :
- Le lundi 5 septembre 2022 de 14h à 17h
- Le lundi 26 septembre 2022 de 14h à 17h
- À la mairie d'Orgeval 78630 (243 rue du Mal Foch) : Le mercredi 28 septembre 2022 de 9h à 12h
- Le vendredi 30 septembre 2022 de 13h30 à 16h30

afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis au Président de la CU GPSGO dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public au siège de la CU GPSGO et des mairies concernées et sur le site de la collectivité pendant une durée d'un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.



Pour acheter votre annonce en ligne sur Le Parisien

Rendez-vous sur www.leparisien.annonces-legales.fr

Un parcours simple, pratique et rapide de la rédaction de votre annonce au justificatif de parution

Plus de renseignements : 01 84 21 09 27

Carnet OISE

Avis de Décès

TIGEUX (77)

Marie-Christine COUSTENOBLE, sa compagne
Laura SPIESSERT, sa fille
Virginie RENIER, Laurent PICHON, ses beaux-enfants
Mathilde et Clémence, ses petites-filles
Ainsi que toute la famille

ont la tristesse de vous faire part du décès de

M. Roger SPIESSERT

survenu le 4 août 2022 à l'âge de 75 ans.

Les obsèques seront célébrées le mardi 16 août 2022 à 15h en l'église de Nogent-sur-Marne et seront suivies de son inhumation au cimetière de Nogent-sur-Marne.

La famille vous remercie par avance de tout votre soutien.

POMPES FUNÉRAIRES CHAMBAULT
ETS CANARD
77580 CRECY LA CHAPELLE
01 64 63 81 23

VILLUIS (77)

Jérôme BERNARD,
Cindy BERNARD,
ses enfants,
ainsi que toute la famille
et amis

ont la douleur de vous faire part du décès de

Claude BERNARD

survenu le 10 août 2022, à l'âge de 68 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 16 août 2022 à 15h, en l'église de Villuis, suivie de l'inhumation.

Un registre à signatures recevra les condoléances.

Cet avis tient lieu de faire-part.

P.F. KNIBBRE
BRAY SUR SEINE
01 60 67 03 51

SAINT-GERMAIN-LAVAL (77)

MONTEREAU-FAULT-YONNE (77)

Son épouse,
Mme Martine MAUVET ;
Son fils Florian et sa compagne ;
Sa fille Laëtitia et son gendre Virgil ;
Ses petits-enfants,
Baptiste et Léo-Paul ;
Ses beaux-parents, Nicole et Henri ;
Ses amis proches, Patrice et Véro

ont la tristesse de vous faire part du décès de

M. Christian MAUVET

survenu le dimanche 7 août 2022 à l'âge de 67 ans.

Une cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 16 août 2022 à 15h, en l'église Notre Dame et Saint-Loup de MONTEREAU-FAULT-YONNE (77130).

Suivie de l'inhumation à 16h30 au Cimetière de SAINT-GERMAIN-LAVAL, dans l'intimité familiale.

PFG SERVICES FUNÉRAIRES
2 BIS RUE VICTOR HUGO
77130 MONTEREAU FAULT YONNE

L'ISLE-ADAM (95)

COLROY-LA-GRANDE (88)

Mme Monique BLAISE, son épouse ;
Emmanuel, Hervé, Laurent, ses enfants et leurs conjointes
Martine et Delphine ;
ses petits-enfants Adrien, Aurore, Quentin et Eloïse ;
William son frère,
Jocelyne BLAISE et leurs enfants

ont la tristesse de vous faire-part du décès de

M. Christian BLAISE

survenu à l'âge de 81 ans.

Selon sa volonté, M. Christian BLAISE sera inhumé dans la tombe de famille au cimetière de Colroy la Grande dans les Vosges.

Un registre de condoléances est ouvert sur www.pf-rohrer.fr

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

ESPACE FUNÉRAIRE ROHRER
03 29 55 51 52

FONTAINEBLEAU (77)

Toute la famille,

A la douleur de vous faire part du décès de

Mme Maria de Lourdes SILVA ALMEIDA

Survenu le 9 août 2022.

Une cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 19 août 2022 à 10h30 en l'église Saint-Louis de Fontainebleau, où l'on se réunira. L'inhumation se déroulera au cimetière de Fontainebleau.

POMPES FUNÉRAIRES - MARGUERITE
ROC ECLERC - FONTAINEBLEAU
01 64 23 49 49



Publiez vos avis de décès, remerciements et hommages avec Le Parisien

Rendez-vous sur odella.fr/lp/leparisien



Publiez vos avis de décès, remerciements et hommages avec Le Parisien

Rendez-vous sur odella.fr/lp/leparisien

Remerciements

DONNEMARIE-DONTILLY (77)

Constance FISTON son épouse,
ses enfants,
ses petits-enfants
et toute la famille,

très sensibles aux marques de sympathie et d'affection que vous leur avez témoignées, vous remercient d'avoir assisté ou de vous être unis d'intention aux obsèques de

Joseph FISTON

et vous expriment leur très grande reconnaissance pour vos messages de condoléances, votre présence, vos envois de fleurs.

POMPES FUNÉRAIRES KNIBBRE
01 60 67 03 51

FONTENAY-TRÉSIGNY (77)

Edith THIERY, son épouse,

profondément touchée par les nombreuses marques de sympathie que vous lui avez témoignées lors du décès de

Pascal THIERY

remercie toutes les personnes qui par leur présence, leur envoi de cartes de condoléances, de fleurs et celles qui, empêchées, lui ont apporté réconfort et amitié.

Edith THIERY
36 Square Léonard de Vinci
77100 Fontenay-Trésigny

P.F. DES 2 VALLEES
77100 MAREUIL-LÈS-MEAUX
01 60 61 38 82

